

**PRESENTATION DE LA RECHERCHE**

**Langue :** anglais

**Mots-clé :** comparaison internationale, enfants placés, données chiffrées

**Titre :** June Thoburn, *Globalisation and Child Welfare : Some Lessons from a Cross-National Study of Children in Out-of-Home Care*, Norwich, 2007.

**Objet de la recherche :**

Prendre conscience des similitudes et des différences entre les enfants nécessitant des services sociaux dans des pays ayant un niveau socio-économique et des systèmes de protection de l'enfance comparables. L'étude porte sur les enfants placés hors de leur domicile (*out-of-home*), quoi que même cette catégorie ne soit pas aisée à définir de manière uniforme pour tous les pays, notamment en ce qui concerne les modalités de placement (accord volontaire des parents ou décision judiciaire).

**Méthodologie :**

June Thoburn procède à partir de données statistiques de type administratif, réalisées souvent à des fins budgétaires, qu'elle a collectées dans 12 pays (Allemagne, Australie, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, USA). Au-delà de responsables des administrations concernées par la protection de l'enfance, elle a rencontré des chercheurs des différents pays afin de pouvoir mieux interpréter les données statistiques obtenues.

**Résumé :**

Son plan de travail suit plusieurs étapes :

1. Elle commence par une analyse des informations récoltées. La comparaison porte sur les types d'informations retenues dans chaque base de données nationale. Cette comparaison l'amène à constater certaines disparités qui expliquent d'emblée un certain nombre de différences entre les chiffres. On s'aperçoit notamment que si certains pays comptent séparément les enfants handicapés, les enfants délinquants, et les enfants en difficultés sociales et familiales, dans d'autres pays toutes ces catégories sont réunies pour comptabiliser les enfants placés hors de leur domicile. Autre observation, certains pays comptent le nombre d'entrées en placement par année (flux), ce qui conduit à comptabiliser plusieurs fois un même enfant qui aurait connu une série de placements courts entrecoupés de séjours à son domicile.
2. Dans un deuxième temps, l'auteur s'intéresse aux différences qu'elle estime être de l'ordre de l'idéologie politique, et qui se traduiraient dans la comparaison des chiffres. Elle prend en compte les politiques de soutien à la famille, de placement, et d'adoption pour expliquer les différents taux de placement.
  - a. Selon J. Thoburn, les pays ayant le plus bas taux de placement (Japon et pays scandinaves) auraient par ailleurs un système de santé et des réseaux locaux de soutien parental plus développés, du fait de l'investissement financier important que ces états attribuent à ces domaines de l'action publique.
  - b. Les politiques de placement se reflètent dans les chiffres recueillis par tranche d'âge : ainsi, certains pays ont pour politique de placer surtout des enfants jeunes et très jeunes (Japon, USA), alors que d'autres organisent surtout des prises en charge pour les adolescents (Norvège, Canada, Suède).

- c. Dans certains pays (Canada, Royaume uni et USA), l'adoption est envisagée comme une orientation permettant de mettre fin à une mesure de placement, l'enfant pouvant être placé dans une famille en vue d'une adoption. Cela contribue à raccourcir la durée des mesures de placement qui dans d'autres pays (Allemagne, Norvège, Suède), peuvent durer de la petite enfance jusqu'à la majorité de l'enfant. Le nombre d'enfants en placement à une date donnée, diminue avec la durée des mesures.
  - d. Dans certains pays (Canada, Royaume uni et USA), l'adoption est envisagée comme une orientation permettant de mettre fin à une mesure de placement, l'enfant pouvant être placé dans une famille en vue d'une adoption. Cela contribue à raccourcir la durée des mesures de placement qui dans d'autres pays (Allemagne, Norvège, Suède), peuvent durer de la petite enfance jusqu'à la majorité de l'enfant. Le nombre d'enfants en placement à une date donnée, diminue avec la durée des mesures.
3. Dans une troisième partie, June Thoburn s'intéresse spécifiquement à la situation des quatre nations constituant le Royaume-Uni : l'Angleterre, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles et l'Ecosse. Selon les endroits, elle note que le placement chez les parents (placement à domicile) ainsi que le placement chez un membre de la famille élargie, est comptabilisé ou non parmi les mesures de placement. De même, les séries de placements courts, organisées à la demande des parents, ne sont pas pris en compte de la même manière selon les endroits, ce qui rend difficile la comparaison des chiffres.

### **Résultats de la recherche :**

En conclusion, l'auteur aborde les critères appliqués dans les pays qui évaluent l'efficacité des mesures de placement. En particulier, elle relève la question de la durée du placement et celle du bien-être en tant qu'adulte (après la fin du placement). Les données des différents pays étant construites sur des critères trop divergents, June Thoburn ne vise pas la comparaison des statistiques en terme d'efficacité. Cependant, elle s'interroge, à partir des données chiffrées qu'elle a pu rassembler, sur ce qu'elles peuvent laisser supposer au regards des critères évoqués. Ainsi, selon elle, la plupart des études montrent que le placement en jeune âge est plus favorable aux enfants, ce qui laisserait supposer que le bien-être en tant qu'adulte serait meilleur dans les pays où les enfants sont placés plus tôt.

Par ailleurs l'auteur souligne que la perspective internationale permet aussi de découvrir des pratiques qualitativement différentes. Ainsi selon elle, les pays qui pratiquent le placement à long terme sont intéressés par des modèles de soutien aux parents d'origine et aux parents d'accueil ou aux professionnels du placement institutionnel, visant des relations positives de l'enfant à la fois avec ses parents d'origine et avec les personnes auprès desquelles il est placé. Cependant l'auteur ne développe pas ces modèles dont elle a eu connaissance par l'intermédiaire d'autres recherches, citées en référence.

### **Intérêt :**

Au-delà des chiffres dont on comprend vite que leur juxtaposition à l'état brut, n'apporte pas d'informations réelles, June Thoburn expose ici toute une série de réflexions et d'interprétations qu'elle a pu faire à l'issue d'un réel travail de recherche internationale, qui visait à s'interroger sur les informations livrées par le biais des chiffres. Les données statistiques, et leur comparaison, permettent ici de découvrir quelques grands principes dans les politiques de placement et les différents types de mesures pratiquées. Les informations chiffrées sont avant tout le point de départ d'une investigation point par point, sur les différents critères pris en compte lors de l'élaboration de ces chiffres. Le classement des pays

par taux de placement, ou par tranche d'âge privilégiée etc., est donc un outil, plus qu'un résultat, de la comparaison.

Cette recherche donne des points de repère quant aux principes privilégiés dans les différents pays pris en compte et apporte des pistes de réflexion sur les grandes questions liées aux politiques de placement.